

Compte-rendu du conseil du 23 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal ordinaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre du Vieux Poirier, sous la présidence de Monsieur Stéphane CONFAIS, Maire.

Etaient présents : Mesdames Johanna CHOLET, Isabelle MARIE, Sylvie FERRIN, Brigitte ROBION, Madame Georgia STEPCZAK
Messieurs Stéphane BRET, Nicolas DREVENSEK, Joël PERZO, Benjamin RIGOT, Bertrand SAIVE, Alain TILLARD, Aurélien TRÉGOUËT.

Etaient absents excusés : Messieurs Guillaume BERTRAND, Franck LEGRAND.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur Aurélien TRÉGOUËT.

1. COMPTE DE GESTION 2021 DE LA COMMUNE

Les membres du Conseil Municipal du Val-David, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021,

Après s'être assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité des opérations,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
Statuant sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,

Déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE

Les membres du Conseil Municipal du Val-David, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021, approuvent le Compte Administratif de la commune dont les opérations se présentent comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	415 467.58	460 403.44
Investissement	22 300.81	97 613.65
Reports de l'exercice 2020	31 986.91	111 545.00
Total	469 754.39	669 562.09
Restes à réaliser	0.00	0.00
Total	469 755.39 €	669 562.09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (Stéphane CONFAIS, maire, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote) vote le compte administratif 2021.

Adopté à l'unanimité

3. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître
 - un excédent de fonctionnement de 156 480.77 €
 - un déficit de fonctionnement de 0.00 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	44 935.86 €
C <u>Résultat à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	111 544.91 €
	156 480.77 €
D <u>Solde d'exécution d'investissement</u>	43 325.93 €
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement F	0.00 €
AFFECTATION = C	156 480.77 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	156 480.77 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____ subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M 14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administration

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Adoptée à l'unanimité

4. REMPLACEMENT ARMOIRE FRIGORIFIQUE DE LA SALLE DES FÊTES

L'adjointe au maire, responsable des affaires scolaires, explique à l'ensemble des élus la nécessité de changer l'armoire frigorifique de la salle des fêtes.

Le devis proposé par G°Froid d'un montant de 1560 euros est étudié.

Après avoir étudié le devis et les raisons de la remplacer, les élus votent le remplacement de l'armoire frigorifique.

Adopté à l'unanimité

5. ANTICIPATION ACQUISITION TERRAIN

Le maire explique que le conseil doit autoriser le maire à prendre contact avec le notaire pour anticiper la promesse de vente du terrain correspondant aux parcelles ZB 347, 381, 448, 449, 450, 451 et 452.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise le maire à prendre contact avec le notaire pour anticiper la promesse de vente du terrain correspondant aux parcelles ZB 347, 381, 448, 449, 450, 451 et 452.

Adoptée à l'unanimité

6. PRET POUR L'ACHAT DU TERRAIN

Le maire explique que le conseil doit autoriser le maire à contracter un prêt de 300 000 euros auprès de la banque, le Crédit Agricole, dans le cadre de l'achat du terrain correspondant aux parcelles ZB 347, 381, 448, 449, 450, 451 et 452.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise le maire à contracter un prêt de 300 000 euros auprès de la banque, le Crédit Agricole, dans le cadre de l'achat du terrain correspondant aux parcelles ZB 347, 381, 448, 449, 450, 451 et 452.

Adopté à l'unanimité

7. CESSION DU TERRAIN AU PROMOTEUR

Le maire explique que le conseil doit autoriser le maire à entériner la nouvelle offre d'ID&AL Groupe concernant le rachat du terrain correspondant aux parcelles ZB 347, 381, 448, 449, 450, 451 et 452.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise le maire à entériner la nouvelle offre d'ID&AL Groupe concernant le rachat du terrain correspondant aux parcelles ZB 347, 381, 448, 449, 450, 451 et 452.

Adoptée à l'unanimité